



Qui doit payer l'huissier de justice qui se charge de réclamer un impayé ?

Vérfifié le 04 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cela dépend la situation. Dans le cas d'une créance constatée par le juge (exemple : pension alimentaire), c'est au débiteur de payer les *droits de recouvrement* dus à l'huissier. Dans le cas d'un *recouvrement à l'amiable* (sans recours préalable au juge), c'est au créancier de payer. Le recouvrement est le fait de recevoir le paiement d'une dette. Dans tous les cas, la somme facturée par l'huissier dépend de la nature de l'impayé et du montant récupéré par l'huissier auprès du débiteur.

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)